



Toiture en mauvaise état est-ce un vice caché

Par **Cazal**, le **23/06/2009** à **18:35**

Bonjour,

J'ai acheté il y a un an une maison, je viens de m'apercevoir qu'il y avait deux fuites à ma toiture une qui vient de la base de la cheminée et l'autre au niveau du fûtage. J'ai fait venir des professionnels de la couverture, ils m'ont dit que je devais refaire toute ma toiture car toutes les tuiles sont abimées et peuvent rapidement devenir poreuses. Est-ce un vice caché car cela ne m'a pas été signalé à l'achat de cette maison. Merci de votre réponse avec mes sincères salutations